

Séance du 10 décembre 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 décembre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à M. Neys, Mme Candillier à M. Arcouet.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Madame CASTEL présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Musée Bonnat-Helleu – Acceptation du don d'un dessin de Paul Bazé par Monsieur Jean-Michel Lacoste.

Formé à l'école des Beaux-Arts de Bordeaux, puis à Paris auprès de Lucien Simon, Paul Bazé (Paris, 1901 – Paris, 1985) obtient le Prix de Rome en 1928 avec un *Concert champêtre* (Paris, École nationale supérieure des beaux-arts). Installé à Bayonne à partir de 1938, il devient directeur du musée Bonnat en 1967.

Monsieur Jean-Michel Lacoste, ancien agent du musée Bonnat-Helleu, souhaite faire don au musée d'un dessin au fusain (48,3 x 36,2 cm) de l'artiste présentant la chanteuse et danseuse de flamenco Carmen Amaya (1913-1963).

La feuille, d'une valeur estimée à 500 €, est signée et datée de septembre 1952, date à laquelle Carmen Amaya s'est produite au théâtre municipal de Bayonne et au casino de Biarritz.

Le musée n'abrite aujourd'hui que deux tableaux et trois estampes de Paul Bazé, que ce dessin pourrait venir compléter.

Le don de cette étude sera soumis à la commission scientifique régionale d'acquisition des Musées de France en Aquitaine.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'accepter ce don pour le musée Bonnat-Helleu et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires, étant entendu que la Commission scientifique régionale des collections des musées de France aura préalablement émis un avis favorable à cet enrichissement,
- de remercier, au nom de la Ville, Monsieur Jean-Michel Lacoste.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.